REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté du Maire du 25 Juillet 2025
N°048-2025

Objet : ALIGNEMENT INDIVIDUEL PARCELLE SECTION ZC n°31 – 47 ROUTE DES CHAPUISIERES.

La Maire de la commune de JOUÉ L'ABBÉ,
VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,
VU la volonté de constater la limite de la voie publique nommée «VC n°3 », au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique communale, relevant de la domanialité publique routière et la parcelle cadastrée Commune de JOUE L'ABBE. 47 route des Chapuisières, Section ZC n° 31,

VU le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Elsa TUFFIER, géomètre expert en date du 26/05/2025, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017),

ARRETE

Article 1 : la limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la borne C du plan de délimitation.
Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

Article 2 : la présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.
La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.
Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 3 : le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à [redacted], géomètre expert.

Article 4 : conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Joué l'Abbé, le 25 juillet 2025.

La Maire,
LAINÉ Magali

MAIRIE DE JOUE-L'ABBÉ (SARTHE)

Arrêté notifié au riverain par courrier recommandé avec accusé de réception le :
Arrêté notifié par courrier simple à Elsa TUFFIER, géomètre expert le :
Arrêté affiché aux portes de la mairie le :

Publié le : 29/07/2025 14:50 (Europe/Paris)
Par : Mairie
https://www.joue-labbe-72.fr/documents_administratifs/36817